

Jambes, le 25 juillet 2013

Concerne : **Un espace public sur notre site [www.ordre-veterinaires.be](http://www.ordre-veterinaires.be)  
Intitulé « médecins vétérinaires en droit d'exercer »**

Chère Consœur,  
Cher Confrère,

Afin de répondre aux demandes récurrentes venant de tous bords, le Conseil Régional d'expression française a décidé, en sa séance du 24 octobre 2009, de publier sur son site la liste des médecins vétérinaires en droit d'exercer.

Dans ce cadre, et dans le respect de la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données à caractère personnel, **nous vous rappelons qu'il vous appartient d'accepter ou non la publication de vos coordonnées.**

Pour vous permettre de donner votre autorisation, nous avons ajouté, sur votre fiche signalétique, une case (en haut à droite), intitulée « autorisation de publication ». Il vous revient, après avoir introduit votre login et votre mot de passe dans les cases adéquates (indiqués sur votre carte d'identification), de cocher cette nouvelle case.

Pour que votre autorisation soit enregistrée, n'omettez pas de confirmer en cliquant sur la case « envoyer vos modifications » en bas de la fiche.

Nous tenons à vous faire part du caractère non définitif de votre démarche, en effet, à tout moment, il vous sera loisible de modifier votre choix.

Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas accès au service internet, le secrétariat de l'Ordre se chargera de l'autorisation sur simple lettre d'acceptation de leur part.

Les données publiques sur notre site reprendront : votre numéro d'ordre, votre date d'inscription, votre nom, votre prénom, votre adresse professionnelle et votre numéro BCE.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments confraternels les meilleurs.

Pour le Conseil Régional d'expression française  
Le Président,  
Dr. Th. Tramasure.